

Communiqué de presse

Berne, le 1^{er} septembre 2009

Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif: un ratage illégal

Retour à l'expéditeur ! L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM exigent un remaniement complet de l'Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif.

Sur de nombreux points, le projet d'Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif est beaucoup plus restrictif que la loi fédérale votée par le Parlement lors de la session d'automne 2008. En effet, il n'est fait mention dans la loi d'aucune compétence, contrairement aux articles 2 et 3 du projet d'Ordonnance, à édicter des dispositions sur la conception des locaux fumeurs et les exigences concernant leur aération. Les dispositions prévues par l'Office fédéral de la santé publique OFSP mèneraient de facto à une interdiction de fumer dans les espaces accessibles au public, ce qui ne correspond en aucun cas à la volonté du Parlement.

Le projet d'Ordonnance est par conséquent illégal et sera retourné à l'expéditeur avec la mission de remanier le projet de manière à ce qu'il soit conforme à la loi. Les dispositions d'application ne peuvent pas aller au-delà de la loi et encore moins la modifier. Si l'OFSP refusait de céder, l'usam et l'AEPM interviendront au niveau parlementaire. De plus, nous exigeons que le projet remanié soit absolument soumis aux milieux concernés pour consultation.

L'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM a été créée sous la responsabilité de l'usam en automne 2007. Ce comité largement soutenu et dont font partie une vingtaine d'associations faïtières et de branches économiques, travaille en étroite collaboration avec les partis bourgeois ainsi que la communauté d'intérêt « Priorité Liberté ». L'AEPM conteste tous nouveaux règlements portant atteinte à la liberté de marché et à la liberté individuelle.

Informations complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses: organisation faïtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME.